

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de MONTMAIN du 27 octobre 2017

Convocation du 17,10,2017

Etaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, ROCHE Philippe, SAGRANGE Bernard, FAIVRE Jean-François, PEREZ Valérie, WITTIG Bernadette, VADOT Franck, POLLIART Dominique, CHAVATTE Sophie

Absente excusée : CHIFFOT Véronique,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 septembre 2017 à l'unanimité

Délibération 1 : Travaux de mise en accessibilité Mairie – report des travaux

Mme le Maire indique que la commune a reçu l'accord de subvention du conseil départemental pour la 1ère tranche des travaux relative à la mise en accessibilité de la mairie (subvention accordée : 5 000 €)

Au niveau de la demande de DETR faite à la Préfecture, un accusé réception de dossier complet a été délivré. Ce document ne vaut pas accord de subvention, mais autorise le lancement des travaux. (subvention escomptée : 14 400 €)

Les crédits DETR 2017 étant épuisés, notre dossier reste valable sur les crédits 2018 et 2019, mais sans aucune certitude d'attribution.

La question se pose donc de savoir si la commune lance les travaux dès maintenant en prenant le risque de devoir financer elle-même les 14 400 € de subvention en cas de refus, ou si on reporte les travaux en l'attente de l'octroi effectif des subventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas commencer les travaux dans l'immédiat et d'attendre l'octroi de la DETR, en 2018 voire 2019.

Délibération 2 : Mise en œuvre du RIFSEEP

Mme le Maire indique que les régimes indemnitaires préexistants (IAT, IEMP, ...) sont supprimés et remplacés par le RIFSEEP.

La secrétaire de Mairie percevait une prime (IEMP) d'un montant de 310 €, afin de pouvoir lui maintenir cette prime, il convient de mettre en place le nouveau régime indemnitaire.

Ce nouveau régime peut être ouvert aux titulaires uniquement, ou être ouvert aux agents contractuels (agent d'entretien), il est décidé à l'unanimité d'ouvrir le droit au RIFSEEP aux agents contractuels.

Le montant de la prime perçue par les agents est liée à une note, attribuée en fonction de critères de notation permettant de valoriser les fonctions exercées, et l'expérience professionnelle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les critères de notation proposés par le centre de gestion.

Le Conseil municipal décide de créer deux groupes de fonctions et de fixer comme suit les plafonds de prime (montant maximum pour un agent à temps plein qui obtiendrait la note de 40/40)

B 1 : 3 100 €

C 2 : 2 900 €

Selon la notation établie et le temps de travail des agents communaux, la prime de la secrétaire sera établie à 310 € et celle de l'agent d'entretien à 139,82 €.

Délibération 3 : Affouages

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix des affouages à 5 € le stère.

Au cas où le nombre d'affouagistes serait insuffisant, le conseil municipal se réserve le droit d'ouvrir les affouages à des gens extérieurs à Montmain au tarif de 8 € le stère.

Délibération 4 : Convention ONF/Commune/Bernard SAGRANGE

Mme le Maire indique que des arbres situés sur un terrain communal empiètent sur la propriété de Mr Bernard SAGRANGE. Afin de lui permettre de les élaguer il est proposé de signer une convention tripartite entre l'ONF, la Commune et Mr SAGRANGE.

Le bois sera stéré, et vendu au tarif de 5 € le stère à Mr SAGRANGE.

Délibération 5 : Approbation des nouveaux statuts de la communauté de Communes Rives de Saône

Lors du conseil communautaire du 27 septembre 2017 les modifications statutaires suivantes ont été approuvées :

- compétence assainissement : ajout de la réalisation des plans de zonage d'aassainissement et schémas directeurs d'assainissement.
- ajout de la compétence optionnelle « création et gestion de maison de service au public et définition des obligations de service y afférentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la modification statutaire.

Délibération 6 : Approbation du rapport de la CLECT

Mme le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 septembre 2017 relatif au transfert des des ZAE communales du territoire à la Communauté de Communes qui prévoit que l'entretien des zones d'activité, de leur voirie et de leurs réseaux divers restent à la charge des communes étant donné que la communauté de communes ne détient pas la compétence voirie. Aussi l'impact des charges transférées sur l'attribution de compensation des communes s'avère nul pour 2017 et les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Délibération 7 : achat d'une débroussailleuse

Mr TRULLARD indique que la débroussailleuse de la commune a plus de 10 ans, il conviendrait de la remplacer. Un devis a été demandé aux établissements Guillot pour 590 € H.T.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat de cette nouvelle débroussailleuse et autorise le Maire à signer le devis

Repas des aînés :

Mme le Maire indique que le repas des aînés fixé au 11 novembre aura lieu à l'Auberge de l'Abbaye.

SIVOS :

Mr VADOT fait le compte rendu de la dernière réunion de SIVOS.

Le coût de la scolarisation s'est élevé en 2016/2017 à 359,61 € pour les élèves d'élémentaires et 60461 € pour les élèves de maternelles.

Les NAP ont coûtés 196,24 € par enfants, mais une fois déduit le fonds d'amorçage versé par l'état (90 € par enfant scolarisé aux écoles au lieu des 50 € attendus), le restant à charge de la commune est de 38,74 € par enfant.

Proposition de signature d'une convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants.

Mme le Maire indique qu'il commence à y avoir prolifération de chats errants, avant que cela devienne un véritable problème, Mme le Maire propose de signer une convention avec 30 millions d'amis. La fondation s'engage à prendre en charge 60 € par mâle et 80 € par femelle, pour la stérilisation et le tatouage des animaux. Les animaux sont ensuite relâchés sur le site de capture, il s'agit uniquement d'enrayer la prolifération. Mme le Maire présentera la convention lors d'une prochaine réunion de conseil.

Marianne du civisme :

Mr SAGRANGE indique que la commune avait participé au concours de la marianne du civisme lors des dernières élections. La Commune de Montmain est arrivée 35^{ème} sur 207 communes participantes.

Questions diverses :

Informations com com :

- Les délégués communautaires ont voté à bulletin secret pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges dans le cadre d'un appel d'offre pour la réhabilitation de l'espace aquatique à Seurre (23 contre 27 pour)
- La Com Com propose un groupement d'achat pour tout ce qui concerne les fournitures administratives ainsi que la vérification de la qualité de l'air intérieur (obligatoire pour ce dernier point à compter de janvier 2018)

- compétence GEMAPI :

La Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) devient obligatoire pour les EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018 ; il conviendra aux délégués communautaires de mettre en œuvre cette nouvelle compétence sans pour autant perturber le système actuel des syndicats (qui fonctionne très bien). L'état se dégageant du financement de la compétence, deux scénarii possibles : soit la création d'une taxe GEMAPI, soit un transfert à la CLECT.

- compétence Eaux Pluviales :

La compétence eaux pluviales est une conséquence de la loi « NOTRE » qui définit dorénavant une seule compétence « Assainissement » regroupement l'Assainissement Non Collectif (ANC), l'Assainissement Collectif (AC) et la gestion des Eaux Pluviales (EP).

3 scénarios seront proposés au territoire pour la prise de cette compétence. Le premier alliera le curatif et l'investissement, le second uniquement le curatif, et le dernier « reste en l'état ». En ce qui concerne le nettoyage des avaloirs, une mutualisation peut être envisagée.

- chemin piétonnier :

Il a été remarqué que les lycéens qui vont prendre le bus pour se rendre à Beaune à 6 h 30 ne suivent pas forcément le chemin piétonnier. A cette heure, ils sont peu visibles, et risquent facilement de se faire faucher par une voiture. L'attention des parents est attirée sur ce point, afin que les enfants soient incités à bien cheminer sur le parcours mis en place par la commune.

Agenda :

Mardi 28 novembre, Mme le Maire a RDV avec Mme Rouannet de la MICA et Mme Chapuis de la D.D.E. pour discuter du remplacement du ralentisseur.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10H45 suivi de l'apéritif.

La séance est levée à 22 h 30

DECHAUD Martine	TRULLARD Samuel	SAGRANGE Bernard
WITTIG Bernadette	POLLIART Dominique	FAIVRE Jean-François
PEREZ Valérie,	VADOT Franck	ROCHE Philippe
CHAVATTE Sophie		